



## POINTS D'ACTION RED HAND DAY 2008

La journée internationale du **Red Hand Day** commémore chaque année l'entrée en vigueur en 2002 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Dans ce protocole, l'âge minimum pour l'enrôlement obligatoire ou la participation volontaire dans des conflits armés est passé de 15 à 18 ans. Cette journée est l'occasion d'attirer l'attention sur la problématique des enfants soldats et d'appeler à un engagement durable de la part de la communauté internationale.

Les dernières années sont jalonnées de nombreuses victoires contre l'utilisation d'enfants soldats. Le plus grand progrès s'est fait aux niveaux juridique et normatif, quand un régime international a vu le jour, constitué d'un ensemble d'instruments internationaux, régionaux et nationaux visant la protection contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. La Coalition belge se réjouit des évolutions récentes. Parmi ces dernières, on peut citer l'actualisation des Principes et Engagements de Paris en 2007 et le rôle actif de la Cour pénale internationale et des tribunaux régionaux, qui mettent devant leurs responsabilités les individus se rendant encore coupables de recrutement d'enfants. On salue également le développement, au sein des Nations Unies, d'un Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM – *Monitoring and Reporting Mechanism*) et la mise en place d'un Groupe de travail du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés (SCWG-CAAC – *Security Council Working Group on Children and Armed Conflict*), en exécution de la résolution 1612 de 2005. De tout temps, le gouvernement belge a joué un rôle prédominant dans ces initiatives. Nous pensons notamment à la résolution du Sénat concernant les enfants dans les conflits armés de 2006 et au discours prononcé le 25 septembre 2007 au Conseil de Sécurité des Nations Unies par le Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Malgré cela, il reste de nombreuses avancées à accomplir. On remarque que le nombre d'enfants soldats n'a pas diminué de façon significative : d'après des estimations récentes, plus de 250.000 enfants sont encore enrôlés dans des conflits armés à travers le monde. Selon la Coalition belge, le plus grand défi ne réside donc pas dans le développement de nouveaux outils, mais dans la concrétisation des engagements politiques des dernières années afin d'améliorer la réalité quotidienne des enfants dans les zones affectées par des conflits armés. La Coalition belge attend du gouvernement belge qu'il maintienne ses engagements, en particulier concernant une application et une observation efficace et cohérente du régime international de protection des enfants dans les conflits armés.

**En tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies**, la Belgique peut contribuer au perfectionnement du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM). Ce dernier doit veiller, d'une part, à l'identification mais aussi à la pénalisation des coupables et d'autre part, à une meilleure aide et protection des victimes.

- **Concernant la collecte d'informations sur le terrain.** La collaboration et l'échange d'informations entre les différentes organisations peuvent être améliorés afin de limiter la fragmentation et la duplication. La qualité de l'information rassemblée peut elle aussi être améliorée en renforçant les capacités des organisations qui ont accès à cette information. La collaboration avec des ONG(I) est cruciale : en effet, leur présence au sein même des communautés leur donne accès à de nombreuses informations. Le monitoring et le rapportage relatifs aux violations à l'égard des enfants demandent toutefois une expertise technique, des ressources humaines et des moyens financiers qui font souvent défaut. Des moyens suffisants doivent donc être libérés pour pallier ce manque.  
La collecte d'informations elle-même comprend souvent des prises de risques énormes. De plus, l'accès à certains territoires est bloqué. La Coalition belge demande qu'une pression politique et diplomatique plus directe soit exercée sur les parties qui font obstacle à la récolte d'informations. En matière de sécurité, il est important d'attirer l'attention sur une bonne collaboration avec les missions de maintien de la paix, plus précisément les conseillers à la protection de l'enfance. Ces derniers constituent une source précieuse d'informations, plus particulièrement dans les zones à risque.
- **Concernant les mesures prises par le SCWG-CAAC en fonction des informations disponibles.** Nous constatons qu'au sein du SCWG-CAAC, il est souvent difficile d'atteindre l'unanimité sur les dispositions à prendre, surtout quand il s'agit de mesures extrêmes telles des sanctions ou des décisions juridiques ; dans ce

cas, on en reste souvent à l'envoi de lettres aux parties concernées. La plupart du temps, les mesures de ce genre ne sont pas rendues publiques. Dès lors, leur effet dissuasif est amoindri et il est encore plus difficile d'en contrôler l'observation. Le Burundi, la Colombie, la République Démocratique du Congo, les Philippines, le Myanmar, le Népal, l'Ouganda, le Soudan, la Somalie, le Sri Lanka et le Tchad : tous ces pays sont mentionnés dans les rapports officiels du Conseil de Sécurité, mais il est difficile d'établir clairement quelles mesures sont prises et de quelle manière elles sont appliquées sur le terrain. C'est pourquoi il nous semble que la « liste d'infamie » (*naming and shaming*) identifie les coupables sans réellement aboutir à des sanctions. Nous sommes partisans d'une communication plus large et transparente de ces mesures, afin qu'une pression plus rapide et plus efficace puisse être exercée sur un acteur qui ne suivrait pas les recommandations du SCWG-CAAC.

Une autre possibilité réside dans le fait d'encourager les bailleurs et les organisations de développement à dégager davantage de moyens pour des projets et des programmes ciblés dans les zones à problèmes. De cette manière, les causes sous-jacentes du problème pourraient être attaquées, la réhabilitation et la revalidation accélérées et des problèmes futurs évités.

Un rapport récent introduit sous le mandat de la Présidence slovène de l'Union Européenne dévoile un certain nombre de points névralgiques qui empêchent une approche efficace de la problématique des enfants dans les conflits armés. Les principales sources de problèmes sont la fragmentation entre les différents instruments diplomatiques, bilatéraux et multilatéraux, et le manque de connaissance de la problématique de la part du personnel de terrain. La Présidence slovène a fait de la problématique des enfants dans les conflits armés son thème central. Il est important que la Belgique joue un rôle actif dans le débat et contribue à une implémentation rapide des mesures permettant d'augmenter l'efficacité de l'Union Européenne dans la lutte contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

De plus, nous continuons, en tant que Coalition belge contre l'utilisation d'enfants soldats, à rappeler l'importance d'une **approche globale à long terme concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des enfants soldats** et demandons au gouvernement belge d'adopter cette approche dans ses propres projets et programmes ainsi que de promouvoir et de soutenir celle-ci dans les forums multilatéraux dont il est membre.

Une approche globale à long terme est inclusive (la communauté dans laquelle l'enfant est réintégré joue un rôle important et bénéficie également des avantages du projet) et multidimensionnelle (avec une attention pour les facteurs sous-jacents et facilitateurs comme la pauvreté et le sous-développement, l'accompagnement psychosocial, l'enseignement, les opportunités d'emploi, ...). En ne prêtant pas pleinement attention à ces facteurs, on diminuerait vivement les chances d'une réintégration réussie et durable et on augmenterait le risque de ré-enrôlement. La suppression de l'aide au développement comme sanction du recrutement d'enfants soldats nous semble donc plutôt contre-productif.

La nécessité d'une approche aussi globale ne fait nullement préjudice aux besoins spécifiques d'un certain nombre de sous-groupes, comme les filles et les adolescents, dont il faut tenir compte lors de l'implémentation des activités-projets DDR. Une autre constatation est que beaucoup d'enfants sont recrutés, volontairement ou non dans les camps de réfugiés et de déplacés internes.

Enfin, la dissémination de petites armes légères favorise l'utilisation d'enfants soldats, car ces dernières sont facilement maniables pour les enfants. L'embargo sur les armes à l'égard des parties qui utilisent des enfants soldats est donc absolument nécessaire, comme cela a été déclaré par le Premier Ministre Verhofstadt lors de son allocution au Conseil de sécurité le 25 septembre 2007. Le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757 – 21 décembre 2007) nomme sept parties qui utilisent encore des enfants soldats en RDC. Un de ces acteurs est l'armée congolaise (FARDC). Nous demandons donc expressément que l'embargo sur les armes en vigueur en RDC ne soit pas assoupli.

---

Pour plus d'informations :

Secrétariat de la Coalition belge contre l'utilisation d'enfants soldats : 03 225 10 00, [www.child-soldiers.org](http://www.child-soldiers.org)

*La Coalition belge contre l'utilisation d'enfants soldats (1999) soutient les activités de la Coalition Internationale contre l'utilisation d'enfants soldats. La Coalition est composée des ONG suivantes : Amnesty International Vlaanderen, Amnesty International Belgique-francophone, Pax Christi Vlaanderen, Plan Belgique, UNICEF Belgique, VICngo et DCI-Vlaanderen.*